

La Minerve



Le Minervoïis

Bulletin municipal JUIN 2025

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0

Téléphone : 819 681-3380 • Télécopieur : 819 274-2031

www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : info@municipalite.laminerve.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

FÊTE NATIONALE

SOUS LE
PRAU

SPECTACLE STEVE PROVOST

le 23 juin à 20 h



GRATUIT !

Jeu gonflable à partir de 13 h
Pop-corn et barbe à papa dès 19 h
Animation avec Marc Ambulles
de 19 h 30 à 21 h 30



Fondation d'Appui
Aux Familles de La Minerve

BAR SUR PLACE

au profit
de **FAAFLM**



SCRUTIN SECRET

Élection d'un nouveau maire

Lors de la séance du 2 juin dernier, les membres du conseil municipal ont été appelés à tenir un scrutin secret afin de nommer l'un d'entre eux au poste de maire. Les deux conseillers suivants se sont portés candidats : Michel Richard et Mark D. Goldman. La directrice générale a procédé au dépouillement des 5 bulletins de vote et le résultat a été de : 2 votes pour monsieur Goldman et 3 votes pour monsieur Richard. Par conséquent, monsieur Michel Richard a été proclamé au poste de maire et son assermentation a été faite en date du 3 juin dernier. Toutes nos félicitations au nouveau maire!

Nous profitons de l'occasion pour remercier monsieur Johnny Salera pour sa période active au poste de maire, soit depuis novembre 2021. Merci pour votre implication et votre participation à de nombreux projets et réalisations au cours de ces dernières années.

Nous tenons également à remercier madame Ève Darmana pour ses 9 années et demie au service de la communauté comme conseillère municipale. Bravo pour le travail accompli et merci pour votre contribution et votre implication.

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

Administration

La directrice générale et greffière-trésorière a déposé le rapport financier 2024, incluant le rapport du vérificateur externe. Le rapport du maire suppléant sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité de La Minerve – année 2024, a été affiché sur notre site Internet, sous l'onglet « SERVICES », section « MESSAGES AUX CONTRIBUABLES ».

Il a été convenu d'affecter le surplus budgétaire 2024, d'un montant de 12 507 \$ (produit de la vente du camion #46), afin de défrayer les coûts d'aménagement du nouveau stationnement près de la descente du lac Désert.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la signature de la lettre d'entente 2025-25, avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Section locale 3365, en lien avec l'adhésion d'un nouvel employé au régime d'assurance collective et au régime de retraite par financement salarial du RRFS-FTQ.

Il a été convenu de mandater la firme « Menuiserie L.B et fils Inc. pour effectuer les travaux de réparation nécessaires à la salle de rencontre de la caserne, suite aux pluies importantes du 15 mars dernier, et ce, pour un montant de 8 368,36 \$, plus les taxes applicables, et d'affecter le surplus pour défrayer cette dépense.

Les membres du conseil municipal ont octroyé un contrat de services professionnels à « Infotech logiciels municipaux » pour l'installation du nouveau logiciel SYGEM – ÉLECTION, en remplacement du logiciel PERFAS, sur un serveur et deux postes de travail, au coût de 1 743 \$, plus les taxes applicables. Les coûts annuels de ce logiciel sont de 1 077 \$, plus les taxes applicables.

Les membres du conseil municipal se sont engagés envers le MRC des Laurentides, à participer au projet pour les services informatiques en soutien bureautique, et à assumer une partie des coûts dans le cadre de ce programme. Par conséquent, le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale, a été autorisé.

Il a été convenu d'octroyer un contrat à « MonGazebo.ca » pour l'achat d'un abri ouvert de 16' x 28', à être installé au-dessus des casiers postaux sur le chemin des Fondateurs, près du centre communautaire, au coût de 19 400 \$, plus les taxes applicables, et d'affecter le fonds de roulement pour défrayer cette dépense, laquelle sera remboursable sur une période de 3 ans à compter de 2026.

Sécurité publique

Le règlement numéro 2025-753 relatif à la conservation des lacs de La Minerve et obligeant le lavage des embarcations, a été adopté et est entré en vigueur. Nous vous invitons à le consulter sur notre site Internet, sous l'onglet "SERVICES", section "LAVAGE DES EMBARCATIONS".

Le règlement numéro 2025-747 relatif à la tarification lors d'une intervention sur un véhicule par le Service de protection contre les incendies, a été adopté et est entré en vigueur. Ce règlement peut être consulté sur notre site Internet, sous l'onglet « ADMINISTRATION », section « RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ».

L'embauche de madame Sylvie Savard, au poste de premier répondant, a été confirmée.

L'embauche de madame Isabelle St-Charles, au poste de premier répondant, a été confirmée.

Les membres du conseil municipal ont adopté le rapport annuel d'activités en sécurité incendie pour l'exercice 2024.

Travaux publics

Il a été convenu d'autoriser le dépôt de la programmation des travaux dans le cadre du programme TECQ 2024-2028.

Les membres du conseil municipal ont octroyé un contrat à « Les Équipements Agrobud inc. » pour l'achat et l'installation d'un dôme de 53' x 96' au garage municipal, au coût de 119 759 \$, plus les taxes applicables, et il a été convenu d'affecter l'aide financière additionnelle octroyée au programme TECQ 2024-2028, pour financer cette dépense pour des infrastructures à vocation municipale.

Les membres du conseil municipal ont accepté la soumission de « Les Entreprises Bourget Inc. », pour l'exécution des travaux de traitement de surface simple sur les chemins Després, Pépin et du Lac-à-la-Truite, le tout conformément à l'appel d'offres S2025-03, pour un montant de 275 356,29 \$, plus les taxes applicables. Telle dépense étant financée en partie par toutes les sommes restantes et disponibles à la subvention de la TECQ, et en partie par le surplus.

Hygiène du milieu

Les membres du conseil municipal ont autorisé la direction générale à signer une entente avec le propriétaire du lot numéro 5264661, au cadastre du Québec, connu et désigné comme étant le 2, rue du Club, concernant le forage exploratoire à être effectué sur son emplacement.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Les membres du conseil municipal ont adopté le règlement n° 2025-752 modifiant le règlement sur les usages conditionnels n° 2024-735 afin de permettre l'usage C6-02 à titre d'usage conditionnel dans la zone RT-03. Comme ce règlement est sujet à l'approbation des personnes habiles à voter, il y aura tenue d'un registre le samedi, 14 juin prochain, de 9 h à 19 h, au sous-sol de l'hôtel de ville.

Il a été convenu de nommer la conseillère Darling Tremblay comme membre du comité consultatif en urbanisme. La conseillère Mathilde Péloquin-Guay a été nommée comme présidente et madame Tremblay comme vice-présidente.

Loisirs

Il a été convenu d'affecter le fonds « parcs et espaces verts » pour défrayer la dépense pour les travaux de peinture des terrains de pickleball, telle dépense ne devant pas excéder la somme de 5 000 \$, plus les taxes applicables.

Les membres du conseil municipal ont accepté la démission de madame Sarah Tremblay, au poste de coordonnatrice au camp de jour estival 2025.

Il a été convenu d'embaucher monsieur Frédéric-Antoine Roch, au poste de coordonnateur au camp de jour estival 2025, pour une durée de 9 semaines, au taux horaire de 22 \$/heure, à raison d'un minimum de 33 heures par semaine.

Stationnement à la descente du lac Désert

Le nouveau stationnement, situé sur la petite section du chemin Després, entre les chemins des Fondateurs et des Grandes-Côtes, est maintenant terminé et prêt pour utilisation.



Abat-poussière

Le premier épandage d'abat-poussière a été fait et le deuxième est prévu au cours du mois d'août. Veuillez noter que l'épandage ne se fait pas en continu sur tous les chemins non asphaltés. En effet, voici quelques règles qui sont appliquées lors de l'épandage :

- Épandage sur une largeur de 12 pieds;
- Épandage 100 pieds (33 mètres) avant, devant et après chaque résidence ou regroupement de résidence;
- Aucun épandage sur le chemin Talbot (demande citoyenne);
- Aucun épandage sur le chemin Laramée (demande citoyenne);
- Aucun épandage sur le chemin Borduas (demande citoyenne);
- Épandage en continu dans les côtes avec pente abrupte;
- Épandage en continu sur les chemins très achalandés (Gougeon, de la Pointe, premier 7320 mètres de Dusseault et premier kilomètre de des Mauves).

Les objectifs étant de diminuer la poussière pour les résidences et d'augmenter la durabilité de surface de roulement afin d'en diminuer les besoins d'entretien et aussi afin de réduire la possibilité que ce produit ne se retrouve dans nos lacs.

Travaux de réparation sur le chemin des Fondateurs

Le Service des travaux publics procédera très bientôt aux travaux de réparation de l'asphalte dans la côte près du BMR. Nous vous invitons à la prudence dans ce secteur.

Écocentre

Merci d'être vigilant avec les articles déposés dans vos remorques et destinés à l'écocentre. En prenant soin de bien les attacher, ça évite de les retrouver en bordure des chemins.

MAISON DES JEUNES
DE LA MINERVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE MERCREDI **18 JUIN 2025 à 17 h 30**,
à la MDJ

Assemblée ouverte à tous les membres
et c'est GRATUIT!

SOUPER BBQ
PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS
À VENIR À LA MDJ

Rappel sur les vidanges de fosse septique

N'oubliez pas de nous faire parvenir une copie du reçu de vidange de votre fosse septique à l'adresse enviro@municipalite.laminerve.qc.ca ou directement à nos bureaux municipaux. La vidange de votre fosse septique doit se faire à tous les 2 ans pour les résidents permanents et à tous les 4 ans pour les saisonniers.

Et pour ceux qui ont des systèmes de traitement secondaire avancé (ex : Ecoflo, Bionest), vous devez être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié pour faire l'entretien du système.



TORTUES SUR LA ROUTE : SOYONS VIGILANTS !



De mai à juillet, les tortues traversent souvent les routes pour aller pondre. Elles choisissent des endroits sablonneux et ensoleillés comme les accotements, les terrains dégagés ou les stationnements.

Soyez attentifs!

- Ralentez si vous en voyez une.
- Aidez-la à traverser dans la même direction, si c'est sécuritaire.
- Ne la déplacez pas loin de son trajet.

Avez-vous vu une tortue ou un nid?
Signalez-le sur carapace.ca pour contribuer à leur protection.
Merci de votre vigilance!



PATROUILLE NAUTIQUE PROTECTION DE NOS LACS À LA MINERVE

À compter du début juin, une nouvelle patrouille nautique sera en service sur les plans d'eau de La Minerve. Son rôle est de surveiller l'application du règlement municipal 2025-753, qui vise à prévenir la propagation des plantes aquatiques envahissantes (PAEE) en rendant le lavage des embarcations obligatoire. Ce règlement oblige également les propriétaires à procéder au lavage de leur embarcation non motorisée, bien que pour celle-ci, la vignette ne soit pas requise.



La patrouille veillera notamment à :

- la vérification des vignettes obligatoires;
- la présence d'un certificat de lavage valide à bord;
- l'utilisation des descentes publiques officielles.

Date limite importante pour les riverains

Les contribuables riverains peuvent mettre leur embarcation à l'eau jusqu'au 25 juin, en complétant l'Annexe A – Attestation de lavage. Après cette date, le passage par la station de lavage devient obligatoire, même pour les riverains.

Attention – Responsabilité du propriétaire riverain

Seuls les propriétaires riverains peuvent mettre leur propre embarcation à l'eau depuis leur terrain. Les embarcations de visiteurs, y compris celles des membres de la famille, doivent passer par la station de lavage.

Le propriétaire du terrain est responsable des mises à l'eau non conformes et peut recevoir un constat d'infraction.

Infractions

Le non-respect du règlement peut entraîner des amendes allant de 300 \$ à 2 000 \$, selon la gravité et l'infraction

À La Minerve, on protège nos lacs avec rigueur et fierté. Merci de respecter les règles pour le bien de notre environnement.

Inspections sur les terrains privés ÉTÉ 2025

Durant la saison estivale, le Service de l'urbanisme et de l'environnement effectuera des **inspections sur les terrains privés** afin de s'assurer du respect des règlements municipaux (bâtiments, piscines, rives, coupe d'arbres, travaux en bande riveraine, etc.).

Nos inspectrices peuvent se présenter **entre 7 h et 19 h, même en votre absence**, et sont **autorisées à prendre des photos** dans le cadre de leur mandat. Ces visites peuvent être planifiées, faire suite à une demande de permis ou découler d'une infraction ou d'une plainte.

• **Soyez assurés** que toutes les informations recueillies sont **confidentielles** et protégées par la **Loi sur l'accès à l'information**.

• **Rappel** : Il revient au propriétaire de s'assurer que son terrain et ses projets respectent les règlements en vigueur.

RIVES ET COURS D'EAU

Protéger les rives, c'est préserver la santé de nos lacs et rivières. Les plantes riveraines réduisent l'érosion, filtrent les polluants et limitent la prolifération d'algues.

Cet été, des inspections auront lieu au **lac Marie-Louise** et dans un secteur du **lac Chapleau**.

Un suivi est aussi en cours pour les terrains non conformes identifiés en 2024 au **lac-à-la-Truite**.

Merci de contribuer à la protection de notre environnement.



À l'occasion de la journée de distribution d'arbres et de compost qui a eu lieu le 10 mai au garage municipal, Coalition Minerve a procédé au dévoilement du panneau photo qui permettra aux gens de poser un geste simple pour sauver la forêt. En effet, tous sont invités à se prendre en photo et à l'envoyer à l'adresse coalitionminerve@gmail.com afin de manifester leur appui en faveur de la création de l'aire protégée du secteur Marie-Le Franc. Déjà plus de 50 photos ont été recueillies et seront envoyées à la députée, madame Chantale Jeannotte, afin qu'elle sache que la population souhaite voir se concrétiser ce projet d'aire protégée. Merci à tous ceux et celles qui étaient présents ainsi qu'à ceux et celles qui nous feront parvenir leur photo.

Un merci spécial à madame Louise Trudel, des Doigts d'Art Minervoises, d'avoir accepté de mettre à profit son temps et son talent pour peindre le panneau afin de donner vie à ce projet qui nous tient à cœur. Merci également à monsieur Alexandre Lapointe, du BMR Matériaux SMB de La Minerve, d'avoir fait don d'une planche de contreplaqué.

Lorsque vous aurez le goût de prendre une marche dans la forêt, rendez-vous au parc d'hébertisme situé dans le sentier pédestre Tour du village afin d'admirer le magnifique panneau et de vous prendre en photo. Ça vaut le détour !



Coalition Minerve

Geneviève Bruneau, Robert Charbonneau,
Pierre Deschamps, Lynn Manconi et Diane Rochon

CLUB DE SOCCER CF La Minerve

Tous les mardis, du 1^{er} juillet au 19 août 2025, le CF La Minerve sera de retour pour 8 soirées de soccer au terrain des loisirs. Cette activité est gratuite et aucune inscription n'est requise. Deux plages horaires de 45 minutes chacune sont réservées aux groupes d'âge suivants:

Pour les 4 à 7 ans, de **17 h 45 à 18 h 30**

Pour les 8 à 12 ans, de **18 h 30 à 19 h 15**

PLAGE MUNICIPALE

La plage municipale est située sur la rue des Guides, à la descente publique du lac Chapleau. Pour la saison estivale 2025, la plage sera ouverte du jeudi au dimanche, de **10 h à 17 h**, au cours de la période comprise entre le 26 juin et le 17 août (si la température le permet).



Que tu sois artisan, artiste, que tu offres un service ou que tu cuisines, viens nous faire découvrir tes talents ! Pour t'aider à vendre tes produits ou tes services, des tables seront installées sous les chapiteaux autour de la bibliothèque.

Inscris-toi avant le 4 juillet, par téléphone ou courriel auprès de Miguel Dupras-Marier Responsable en loisirs et culture
819 681-3380 poste 5516
loisirs@municipalite.laminerve.qc.ca

Venez encourager et découvrir les talents des jeunes de chez nous !

CONCERTS SOUS LE PRÉAU



La Municipalité de La Minerve vous invite dès 20 h le samedi 9 août



Bar sur place au profit du PAALM
(Plein Air Aventure La Minerve)

HELP!

A TRIBUTE TO THE HOMMAGE AUX
BEATLES



EXPOSITION DES ARTISTES PEINTRES DANS L'ÉGLISE LORS DE LA VENTE DE GARAGE DE LA FABRIQUE

LE SAMEDI 26 JUILLET 2025 de 7 h à 16 h

PRÉSENCE SUR LE TERRAIN DE NOMBREUX EXPOSANTS, ARTISTES ET ARTISANS AINSI QUE DE KIOSQUES AVEC VENTE D'OBJETS NEUFS ET NOURRITURE.

Soyez des nôtres! Il reste quelques espaces terrain disponibles. Réservez votre place auprès de madame **Lyne Girard** au **514 441-3712**, au coût de 35 \$ pour un espace régulier et au coût de 40 \$ pour un espace dans la section des remorques et/ou camions.

Montant payable par interac à la réservation de votre espace terrain.

LEVÉE DE FONDS POUR LA FABRIQUE





Chaque année, en juillet, des milliers de personnes âgées cessent de recevoir leurs versements du **Supplément de revenu garanti (SRG)**. Pour éviter cette situation, il est essentiel de produire votre déclaration de revenus avant le 30 avril.

Le SRG, c'est quoi ?

Il s'agit d'une prestation mensuelle non imposable versée aux personnes âgées à faible revenu qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV).

Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti



Avez-vous produit votre déclaration de revenu

Service Canada

Êtes-vous admissible?

- Vous avez 65 ans ou plus.
- Vous vivez au Canada.
- Vous recevez une pension de SV. (canada.ca/securite-vieillesse)
- Votre revenu annuel est :
 - inférieur à **22 056 \$**, si vous êtes une personne célibataire, veuve ou divorcée;
 - inférieur à **29 136 \$**, si votre partenaire (conjoint, conjointe, conjoint de fait ou conjointe de fait) reçoit une pension complète de la SV;
 - inférieur à **40 800 \$**, si votre partenaire reçoit l'Allocation;
 - inférieur à **52 848 \$**, si votre partenaire ne reçoit ni pension de la SV ni Allocation.



Besoin d'aide ou d'information concernant votre SRG ?

Service Canada peut vous aider :

- **par téléphone** : au **1-800-277-9915** (Sécurité de la vieillesse) ou au 1-877-631-2657 (Centre d'appui).
- **en personne** : bureaux.service.canada.ca/fr



Pour des informations sur les activités de services mobiles à proximité, visitez la page canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/services-mobilesliason-communautes

Calendrier des Activités

BINGO	JUILLET : 8 - 15 - 22	19 h 30	La Fabrique & L'Association chasse et pêche	Centre communautaire
CONTE THÉÂTRAL CIRCULITOUT	JUILLET : 10	10 h	Bibliothèque	Centre communautaire
COURS CANADIEN SÉCURITÉ MANIEMENT D'ARMES À FEU	JUIN : 22 JUILLET : 20	7 h 30	L'Association chasse et pêche	Centre communautaire
EXPOSITION DE VOITURES ANTIQUES	JUIN : 29	9 h à 16 h	Les Nostalgiques	Terrain de balle
FÊTE NATIONALE SPECTACLE STEVE PROVOST	JUIN : 23	Dès 13 h 19 h	Municipalité	Préau
MARCHÉ DES MINIS ENTREPRENEURS	JUILLET : 19	10 h À 14 h	Municipalité	Bibliothèque
MÉCHOUI MARCEL LACASSE	JUILLET : 12	15 h	Fondation d'Appui Aux Familles de La Minerve	Préau
SCRABBLE	JUIN : 19	13 h	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
SPECTACLE DE DAVID TREMBALY	JUILLET : 19	20 h	Municipalité	Préau
TOURNOI DE PÊCHE	JUIN : 21	6 h À 18 h	L'Association chasse et pêche	Centre communautaire
SÉANCE DU CONSEIL	JUILLET : 7	19 h	Municipalité	Centre communautaire
VENTE DE LIVRES USAGÉS	JUILLET : 19	10 h à 14 h	Bibliothèque	Bibliothèque



BIBLIOTHÈQUE

La Minerve

Bibliothèque de La Minerve
Notre horaire
D'ÉTÉ!
Du 25 juin au 23 août 2025

Lundi	FERMÉ
Mardi	9h-12h 13h-18h
Mercredi	9h-12h 13h-18h
Jeudi	9h-12h 13h-18h
Vendredi	9h-12h 13h-18h
Samedi	9h-13h
Dimanche	FERMÉ

*Vente annuelle
de livres usagés*



**Samedi, le 19 juillet prochain,
de 10 h à 14 h, sous le chapiteau.**

*Soyez au
rendez-vous!*

Grande sélection de romans, BD et DVD, pour les adultes et pour les jeunes.



La bibliothèque ouvrira exceptionnellement ses portes à 10 h, le 27 juin, afin de permettre cet atelier en matinée.

ANTI-STRESS
ATELIER EXERCICES-DÉTENTE
AU SOL ET SUR CHAISE
AVEC BALMA

27 juin de 8h30 à 9h45

Inscription obligatoire

Apportez votre tapis et petite couverture

CIRCLITOUT
Jeudi, le 10 juillet prochain,
de 10 h à 11 h 15

Conte théâtral
« **L'auberge des p'tits mots-dits** »



Notre municipalité a obtenu un ruban 5 dans le cadre du programme BiblioQUALITÉ!

5



BiblioQUALITÉ

Des investissements à la hauteur pour une bibliothèque de qualité

biblioqualite.ca

Cette mention fait appel au niveau d'excellence des bibliothèques, ce qui démontre la haute qualité de nos services et des investissements mis de l'avant par la Municipalité, pour la bibliothèque et ses usagers.

La programmation estivale de la bibliothèque ainsi que la liste des nouveautés sont maintenant disponibles au comptoir de la bibliothèque, n'hésitez pas à vous les procurer lors de votre prochaine visite!

PARTICIPATION DES TRAVAUX PUBLICS À L'ATELIER SUR LES MÉTIERS ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE LA RELÈVE EN MAI DERNIER

